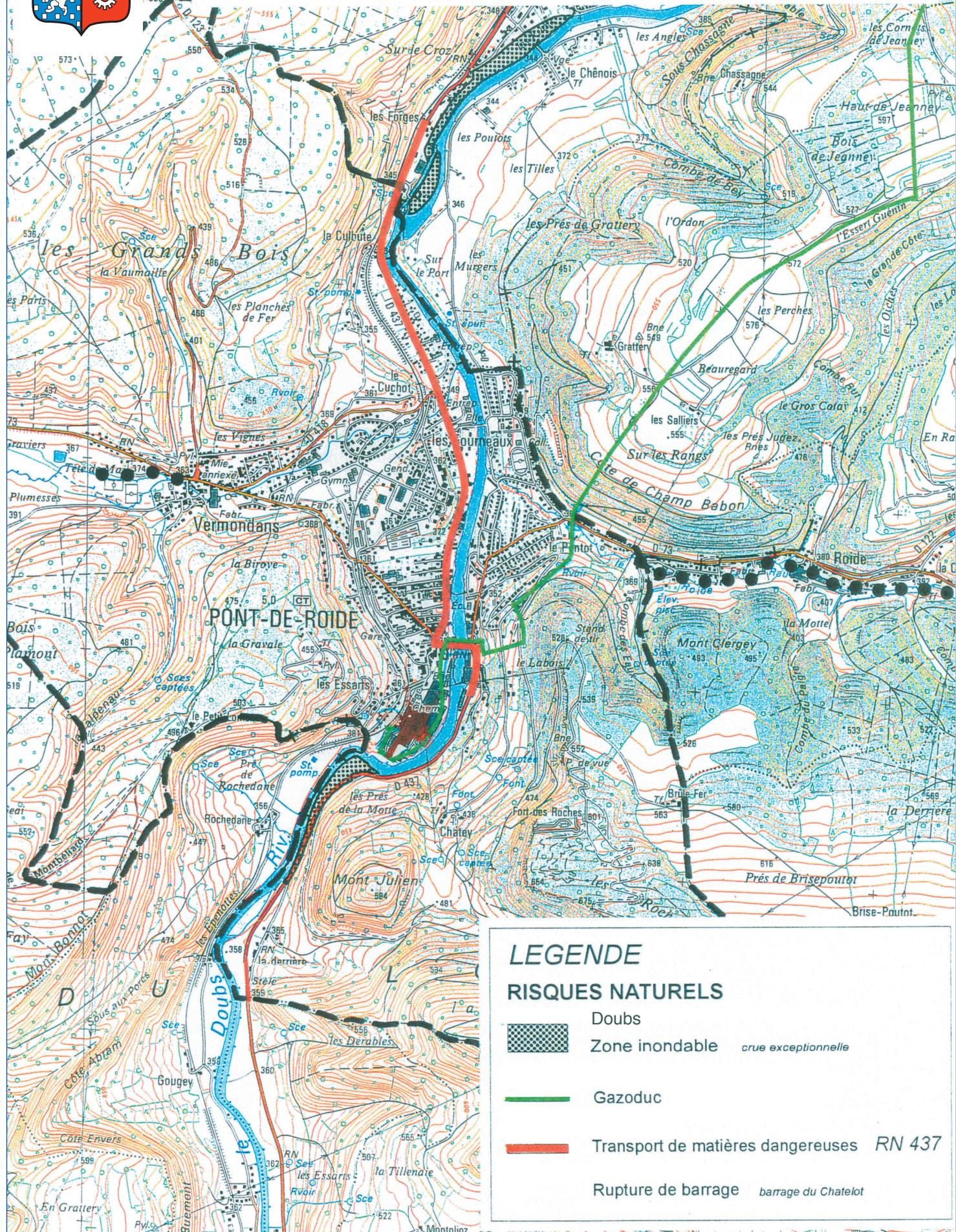




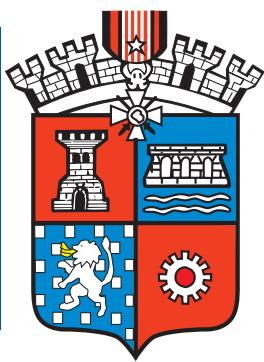
Commune de PONT DE ROIDE RISQUES MAJEURS

échelle 1: 25000



LEGENDE RISQUES NATURELS

- Doubs
- Zone inondable crue exceptionnelle
- Gazoduc
- Transport de matières dangereuses RN 437
- Rupture de barrage barrage du Chatelet



PONT DE ROIDE VERMONDANS

*Dossier communal
d'information
du risque majeur*



Supplément bulletin municipal - Octobre 2013

Sommaire

I. Définition du risque majeur	p. 1
II. Les risques dans la commune	
1- Le risque inondation	p. 3
2- Le risque rupture de barrage	p. 6
3- Le risque sismique (tremblement de terre)	p. 8
III. L'alerte	p. 9



L'alerte à la population

1 - L'ENSEMBLE MOBILE D'ALERTE A BORD D'UN VÉHICULE



2 - SYSTÈME D'ALERTE TÉLÉPHONIQUE INFORMATISÉ

Le message d'alerte est diffusé par téléphone en moins d'une heure à tous les foyers de Pont de Roide-Vermondans équipés d'un téléphone fixe.

Les abonnés inscrits sur liste rouge et les utilisateurs de portables doivent en faire la demande en Mairie pour être intégrés dans ce système d'alerte.



3 - ÉCOUTER LA RADIO

France Bleu Belfort **106.8 FM**

France Bleu Besançon **101.4 et 102.8 FM**

France Bleu Montbéliard **94.6 FM**



Le Risque Sismique

Tremblement de terre

1 - QU'EST-CE QU'UN SÉISME ?

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface, et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

2 - PAR QUOI SE CARACTÉRISE-T-IL ?

Un séisme est caractérisé par :

- **Son foyer** : c'est le point de départ du séisme.
- **Sa magnitude** : identique pour un même séisme, elle mesure l'énergie libérée par celui-ci (échelle de Richter).
- **Son intensité** : variable en un lieu donné selon sa distance au foyer ; elle mesure les dégâts provoqués en ce lieu (échelle MSK).
- **La fréquence et la durée des vibrations** : ces deux paramètres ont une incidence fondamentale sur les effets en surface.
- **La faille provoquée** (verticale ou inclinée) : elle peut se propager en surface.

3 - QUELS SONT LES RISQUES DE SÉISME DANS LA COMMUNE ?

La commune est classée en zone 3 : sismicité modérée.

4 - QUE DOIT FAIRE L'INDIVIDU ?

Avant :

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Privilégier les constructions parasismiques,
- Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité,
- Fixer les appareils et meubles lourds,
- Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

Pendant la première secousse : RESTER OÙ L'ON EST

- **A l'intérieur** : se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres.
- **A l'extérieur** : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) ; à défaut s'abriter sous un porche.
- **En voiture** : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

Après la première secousse : EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE

- Couper l'eau, le gaz et l'électricité ; ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités.
- Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments, attention il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

5 - OÙ S'INFORMER ?

La population peut obtenir toute information utile qu'elle peut souhaiter auprès de la Mairie au **03 81 99 42 42** ou par courriel : **mairiepontderoide@wanadoo.fr**.

Définition du risque majeur

On définit le risque majeur comme un évènement à fréquence (occurrence, probabilité) faible et de grande gravité car touchant des enjeux importants.

Le risque majeur correspond à la situation suivante :

- Dans un seul accident de très nombreuses victimes.
- Et/ou des dommages importants pour les biens.
- Et /ou des dommages à l'environnement.

Les principaux risques majeurs peuvent être regroupés en trois catégories :

- **Les risques naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvements de terrain, séisme et éruption volcanique ainsi que tous les aléas météorologiques.
- **Les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage ainsi que les risques liés aux transports de personnes et de matières dangereuses.
- **Les risques particuliers** tels que les accidents liés aux loisirs (spéléo...).

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs dans le Doubs est consultable en Mairie.

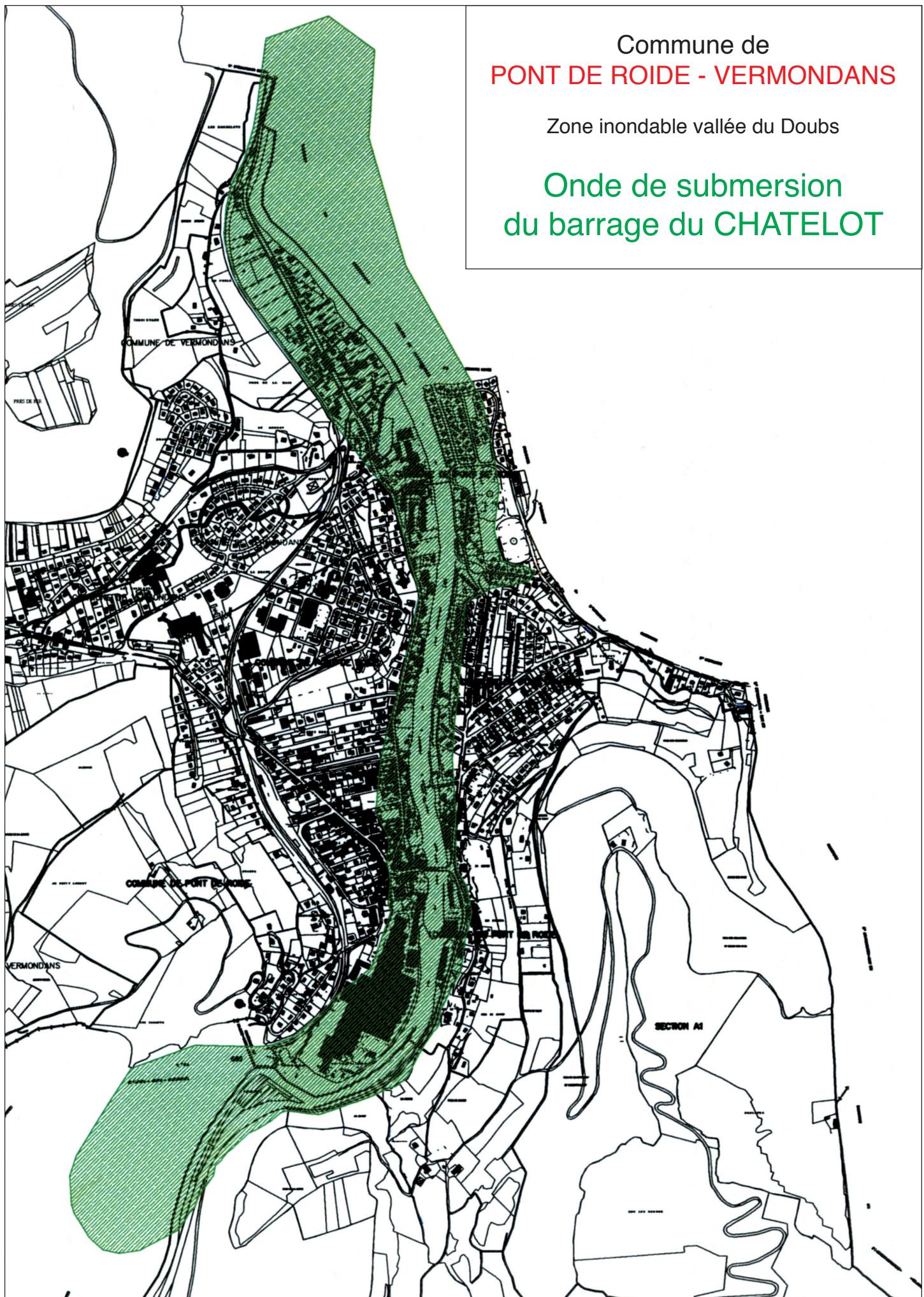
Les risques dans la commune



Commune de
PONT DE ROIDE - VERMONDANS

Zone inondable vallée du Doubs

**Onde de submersion
du barrage du CHATELOT**



Le Risque Rupture de Barrage

1 - QU'EST-CE QU'UN BARRAGE ?

Un barrage est un ouvrage, le plus souvent artificiel, transformant généralement une vallée en un réservoir d'eau.

Les barrages servent principalement à la régulation des cours d'eau, l'alimentation en eau des villes, l'irrigation des cultures et à la production d'énergie électrique.

Les barrages étant de mieux en mieux conçus, construits et surveillés, les ruptures de barrage sont des accidents rares de nos jours.

2 - COMMENT SE MANIFESTERAIT LA RUPTURE ?

Le risque de rupture brusque et imprévue est aujourd'hui extrêmement faible ; la situation de rupture pourrait plutôt venir de l'évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage ou d'une crue exceptionnelle.

En cas de rupture partielle ou totale, il se produirait une onde de submersion très destructrice dont les caractéristiques (hauteur, vitesse, horaire de passage...) ont été étudiées en tout point de la vallée.

Dans cette zone touchée par l'onde de submersion, des plans de secours et d'alerte sont établis.

Les deux ruptures de barrage en France sont :

1895 : Bouzet (100 morts)

1959 : Malpasset (421 morts)

3 - QUELS SONT LES RISQUES DANS LA COMMUNE ?

La commune de Pont de Roide - Vermondans est située à 102 km du barrage du Châtelot. Considéré comme un grand barrage, le temps d'arrivée de l'onde de submersion est de **4 heures 55**.

4 - QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

En cas de danger, la sirène municipale et le système d'alerte téléphonique informatisé alerteront la population (voir page 9). Des aires de regroupement sont prévues (salle polyvalente, maison paroissiale, temple...).

5 - QUE DOIT FAIRE L'INDIVIDU ?

Avant :

- Connaître les risques, le système spécifique d'alerte, les points hauts sur lesquels se réfugier, les moyens et les itinéraires d'évacuation...

Au signal d'alerte

- Le reconnaître.
- Gagner immédiatement les points hauts les plus proches ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
- Attendre les consignes des autorités pour quitter son abri.

6 - OÙ S'INFORMER ?

La population peut obtenir toute information utile qu'elle peut souhaiter auprès de la Mairie au **03 81 99 42 42** ou par courriel : mairiepontderoide@wanadoo.fr.

Le Risque Inondation

1 - QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

2 - COMMENT SE MANIFESTE-T-ELLE ?

Elle peut se traduire par :

- **Des inondations de plaine** : un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales,
- **Des crues torrentielles** telles que dans les Pyrénées Atlantiques en 2013,
- **Un ruisseaulement en secteur urbain** tel que Nîmes, le 3 octobre 1988.

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- L'intensité et la durée des précipitations.
- La surface et la pente du bassin versant.
- La couverture végétale et la capacité d'absorption du sol.
- La présence d'obstacles à la circulation des eaux...

Elle peut être aggravée, à la sortie de l'hiver, par la fonte des neiges.

3 - QUELS SONT LES RISQUES D'INONDATION DANS LA COMMUNE ?

Il s'agit d'inondations de plaines occasionnées par le débordement du Doubs et de la Ranceuse.

Dernières inondations : (crue de référence : 1910)

- Mai 1983
- Février 1990
- Février 1999
- Novembre 2002

4 - QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

En cas de danger, la population sera alertée par téléphone (voir page 9), et un hébergement est prévu (salle polyvalente, maison paroissiale...).

5 - QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

Avant :

Prévoir les gestes essentiels :

- Fermer les portes et fenêtres.
- Couper le gaz et l'électricité.
- Mettre les produits au sec.
- Amarrer les cuves.
- Faire une réserve d'eau potable.
- Prévoir l'évacuation.

Pendant :

- S'informer de la montée des eaux (radio, mairie...).
- Couper l'électricité.
- N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre.

Après :

- Aérer et désinfecter les pièces.
- Chauffer dès que possible.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

6 - OÙ S'INFORMER ?

La population peut s'informer auprès des services de la Mairie au **03 81 99 42 42** ou par courriel : **mairiepontderoide@wanadoo.fr** pour connaître l'évolution de la crue, ou de Météo France au **08 99 70 19 20**.

Zone inondable vallée de la Ranceuse VERMONDANS

■ Crue décennale (*une "chance" sur dix par an*) la dernière : 2001

Crue centennale (une "chance" sur cent par an) la dernière : 1953

